



HAL
open science

Khebbach le père. Récit de fondation d'un tribu berbérophone du Sud-Est marocain.

Marie-Luce Gélard

► **To cite this version:**

Marie-Luce Gélard. Khebbach le père. Récit de fondation d'un tribu berbérophone du Sud-Est marocain.. Revue Iris, 2004, 27, pp.399-412. hal-00584941

HAL Id: hal-00584941

<https://hal.science/hal-00584941>

Submitted on 11 Apr 2011

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Marie-Luce Gélard

UNIVERSITE DE LA MEDITERRANEE-AIX-MARSEILLE 2

**Khebbach le père
Récit de fondation d'une tribu berbérophone
du Sud-Est marocain**

LA TRIBU DES AÏT KHEBBACH, située dans une enclave saharienne marocaine, se déclare descendante d'un ancêtre éponyme à la destinée extraordinaire. Successivement perdu, errant, orphelin, adopté et père de quatre enfants dont deux projeteurs d'un fratricide, tel est l'ancêtre à l'origine de la tribu. Le récit de fondation et l'imaginaire qui lui est associé témoignent d'une représentation du monde que le groupe élabore, intériorise et reproduit en permanence.

En l'absence de témoignages écrits concernant l'histoire des Berbères¹, l'étude des mythes fondateurs qui traversent en permanence ces sociétés sont des instruments d'analyse supplétifs exceptionnels. En effet, l'examen des récits de fondation, toujours très présents, apporte un éclairage précieux à l'histoire mal documentée de ces peuples. Doublement féconds, ils nous renseignent aussi sur un système de valeurs encore actuel qui puise sa légitimité dans l'origine mythique. Les récits fournissent ainsi des informations à la fois sur les modes de fonctionnements anciens et contemporains des populations dont ils émanent.

Le présent article analyse quelques-uns des motifs du récit de fondation de la tribu des Aït Khebbach que l'on peut aisément corréliser avec certaines des valeurs individuelles et/ou collectives situées au fondement même de la formation sociale. Étant donné la multiplicité des motifs du récit de fondation, je limiterai leur examen aux plus récurrents d'entre eux. En conséquence, je n'aborderai pas le thème de l'allaitement par les hommes², celui de la colactation³ ou encore celui du rituel sacrificiel⁴. Je donnerai d'abord un résumé des trois principales versions du récit, récoltées à l'occasion d'une étude de terrain réalisée entre 1998 et 2000 à Merzouga (Tafilalt⁵, Maroc), puis j'aborderai les différents motifs qui s'y rapportent, pour évoquer enfin les implications contemporaines du récit sur les pratiques culturelles.

La tribu des Aït Khebbach (Sud-Est marocain)

La tribu berbérophone des Aït Khebbach appartient à la grande confédération des Aït Atta. Récemment sédentarisés (début du XX^e siècle), les Aït Khebbach sont d'anciens nomades, acteurs des parcours caravaniers parmi les plus grands puisqu'ils mènent du Maroc au Mali à travers le Sahara. À l'origine, leur territoire s'étendait du sud au nord de la ville d'Erfoud à l'Erg Er-Raoui et, d'ouest en est, de Mhamid à Boudnib en passant par Beni-Abbès en Algérie. Protecteurs de nombreuses tribus des oasis du Tafilalt, les Aït Khebbach ont réalisé, durant le XIX^e siècle, plus d'une vingtaine de contrats de protection, en échange du cinquième de la production en dattes des palmeraies

de leurs protégés. Ils ont aussi assuré, pendant des siècles, la protection des caravanes (*ichabarn*) du Drâa, du Touat et du Tafilalt. Avant l'instauration du Protectorat, la libre circulation des hommes, associée à l'exercice sans contraintes des valeurs du nomadisme, ont caractérisé un mode de vie empreint d'une grande liberté fortement ancrée dans la mémoire collective. Les Aït Khebbach se présentent, aujourd'hui encore et avant tout, comme des hommes libres. Il faut se souvenir qu'à l'époque, le Sud marocain était un territoire particulièrement rebelle au pouvoir central (*maghzen*) et que tout déplacement d'un étranger à la région était, potentiellement, dangereux.

L'espace de la tribu, dont les limites étaient définies par les parcours originels de nomadisation, s'étalait sur une large portion du territoire aujourd'hui algérien. Lorsque les autorités coloniales imposent et dessinent la frontière entre le Maroc et l'Algérie, les Aït Khebbach se voient amputés des deux tiers de leur domaine pastoral.

Au début du XX^e siècle, la tribu se heurte de front à l'expansion coloniale lors de combats d'une rare violence, avant de constituer auprès des Français une main-d'œuvre bon marché pour l'exploitation des ressources minières (extraction du minerai de plomb). Dans les années quarante à soixante, les trajets caravaniers des Aït Khebbach sont devenus « zone interdite » à la suite des litiges frontaliers entre le Maroc et l'Algérie⁶ et les Aït Khebbach sont alors contraints à une sédentarisation massive. Puis, dans les années soixante-dix, c'est la politique des grands barrages, à l'initiative de l'Empire chérifien qui va les priver, dans leur région d'implantation actuelle (est du Tafilalt) d'une bonne partie de l'eau indispensable à leur nouveau mode de vie agricole. Ainsi, en l'espace d'à peine un siècle, la vie de la tribu bascule de celle d'une vieille puissance guerrière nomade à la sédentarité, dans un espace rétréci soumis à des conditions climatiques d'exploitation devenues précaires⁷.

Aujourd'hui, les Aït Khebbach vivent en majorité à proximité de la frontière maroco-algérienne, dans la vallée du Ziz et plus particulièrement dans la région de Merzouga⁸.

Le récit de fondation

Le mythe originel de nombreuses tribus berbérophones marocaines (Haut-Atlas et Sud-Est) repose communément sur trois thèmes. Tout d'abord celui de l'ancêtre fondateur (réel ou mythique, la « véracité » du récit s'enracine parfois dans l'événement historique). Il s'agit soit d'un personnage dont les vertus guerrières font un être quasi invincible, soit d'un personnage détenteur des vertus de la sagesse, d'une haute moralité, et c'est une sorte de chef charismatique dont la descendance est à l'origine même de la tribu. Arrive ensuite le temps de la dispersion, l'errance de la tribu repoussée ou non par des ennemis potentiels, à la recherche d'un lieu d'installation. Enfin, après souvent de multiples rebondissements (conflits, guerres, épidémies, ect.), l'implantation du groupe, évoquée par la métaphore de la paralysie (immobilité de la tribu), dans son lieu actuel d'établissement.

La constitution d'un corpus relatant l'origine ou le mythe fondateur est révélateur des valeurs actuelles et des représentations sociales issues et entretenues par ce légendaire. Celui-ci est réactualisé par sa mise en récit et par

ses transmissions successives. Cette parole (*awal*) est celle « des anciens parmi les anciens » (*imgbran sy imzuura*)⁹, ce qui suppose que l'ancienneté ne suffit pas à la connaissance. Il s'agit d'un savoir très précis détenu par peu d'hommes. Parmi les versions récoltées entre 1998 et 2000, en voici trois recueillies dans le village de Merzouga.

Récit n°1 :

« Khebbach était un enfant hébergé par un *cheikh* appelé Yahya. Celui-ci l'avait trouvé en train de jouer en faisant des dessins avec ses doigts sur la terre et l'a interrogé : "Pourquoi tu fais cela ?" Et il a dit : "Je gratte" (*dat khebbachgh*), et dès lors il l'appelle Sidi M'hmed el Khebbachi. Puis il a grandi et il est devenu berger de toute la région, il a ramassé beaucoup de chèvres, chaque année les propriétaires lui en donnaient une et ainsi de suite. Ensuite il est parti vers une région appelée Ouskis (vers Ouarzazate) où il a trouvé *cheikh* Aït Sdrat qui l'a reçu comme un hôte. Ce *cheikh* de la tribu a donné beaucoup d'importance à Sidi M'hmed el Khebbachi et il l'a adopté. Il avait quatre filles et lui il a demandé à l'une d'elles de l'aider à garder les chèvres. Mais les filles de la tribu ne voulaient pas de lui parce qu'il était maigre et ne voyait pas bien, il est donc resté célibataire. Puis le *cheikh* lui a donné une de ses filles, Khadjou, en mariage dans le but d'hériter de son troupeau. Il pensait que le berger était vieux mais il a eu quand même quatre garçons avec elle. Ils s'appelèrent Mohamed, Lahcen, Daout et Omar¹⁰. Chacun des quatre garçons a eu sa descendance et ils ont constitué les *i\$san*¹¹ des Aït Khebbach. Le premier os c'est Ilhyane, leur grand-père était né avec une barbe. On dit que la plupart des gens de cet os ont une barbe. Le deuxième os est Izuläi, dont le grand-père est Lahcen mais appelé Izuläi parce qu'il louchait. Le troisième est Irjdeln, le grand-père est Daout, nommé Irjdeln parce qu'il boite. Le quatrième est Aït Amar, le grand-père Omar est nommé ainsi parce qu'il est sain et sauf, son père lui a donné beaucoup d'importance par rapport aux autres, il lui donnait une tasse de lait chaque jour. C'est le petit Omar qui a espionné et rapporté à son père que Mohamed et Lahcen voulaient tuer leur frère qui boite. Cet amour du père donné à son fils se remarque maintenant parce que les familles sont plus riches, par contre Izuläi et Ilyane sont un groupe de familles pauvres car le père les a maudit. Pour Irjdeln, ils ont une position intermédiaire, ni pauvres, ni riches, ils sont courageux dans les guerres. »

Récit n° 2 :

« Nous, les Aït Khebbach nous sommes des *shérifs*¹² parce que Khebbach c'était un *shérif*. À l'époque il y avait les juifs qui tuaient les Idrissides. Notre père s'est sauvé à Saghro¹³. Il grattait la terre et il y a quelqu'un qui l'a trouvé, quelqu'un des Aït Atta avec ses enfants. Il lui a demandé : "Qu'est-ce que tu fais ?" Et il lui a répondu : "Je gratte la terre", et c'est comme ça que l'homme l'a

appelé Khebbach. Cet homme avait une fille qui mangeait plein de dattes et cinq ou six galettes. Le moment où elle est arrivée à notre père [comprendre qu'il l'a épousée] et bien là elle ne mangeait plus que la moitié du pain. Puis il y a eu quatre enfants : Amar, Irjdeln, Ilhyane et Izulaï¹⁴. »

Récit n° 3 :

« Une femme a laissé ses enfants et l'un d'eux s'est perdu. Une caravane est passée et les hommes lui ont demandé "Qu'est-ce que tu fais là ?" Il a dit : "Je gratte". Ensuite, Khebbach s'est marié d'une shérifa, il y a Idriss I qui arrive au Maroc, il voit que les tribus sont puissantes et il se marie avec pour avoir la paix. Voilà il s'est marié avec la femme et il a laissé quatre enfants. Ensuite Izulaï et Ilhyane ils ont voulu tuer Irjdeln parce qu'il arrive trop tard, et les autres ils veulent le tuer parce qu'avant il y avait les guerres alors quand ils voulaient courir, ils ne pouvaient pas. Le problème c'est qu'il se presse pas et ils ont peur des ennemis. C'est Amar qui a raconté à son père ce que les autres voulaient faire. »

L'ensemble des récits (trente versions recueillies) offre une forme stable, les épisodes et la chronologie du mythe de création ou d'origine du groupe sont similaires. Notons qu'il ne s'agit pas du tout ici d'un quelconque mythe de création de l'univers, thématique pourtant commune à de nombreux récits africains de fondation dans les régions subsahariennes.

Quelques motifs du récit

L'ethnonyme Khebbach

On constate souvent une corrélation entre le nom géographique d'une région et le nom de la tribu (ou du groupement) qui l'habite. Dans le cas des Aït Khebbach, bien que la région ne porte pas le nom de la tribu, c'est l'appellation même de « Khebbach », thème central des récits, qui permet le recueil du mythe d'origine. C'est le sens même, dans la langue berbère, du terme *khebbach*¹⁵ (gratter, dessiner sur le sol) qui crée la mise en récit du mythe. Les narrations débutent souvent par le dialogue du fondateur avec un passant : « Qu'est-ce que tu fais ? Il lui a répondu : je gratte » (*Mayd tschart ? Irurayas : dat khebbachgh*). Et c'est ainsi que l'ancêtre fut baptisé « Khebbach ». Le fait de gratter la terre renvoie à l'habitude des anciens qui, lors des réunions, accompagnent leurs propos de schémas tracés sur le sol. Ce motif, loin d'être anodin, est perçu par les plus jeunes comme la représentation mimétique des anciens, entendu des hommes les plus âgés et les plus influents de la tribu. Très souvent, pour les évoquer et en plaisantant, les jeunes vont mine de gratter la terre¹⁶.

À la question de la provenance et/ou de l'origine de la tribu, les réponses unanimes prennent la forme d'un récit en premier lieu dirigé vers les faits et gestes du héros fondateur. À l'exclusion de quelques-unes des versions évoquant le désert (*iyidu*), aucune référence à la toponymie des lieux n'est évoquée. L'inscription dans l'espace est absente. Si le récit de fondation demeure muet quant au lieu originel, l'imaginaire lié à la tribu nous renseigne

implicitement. S'agissant d'une population anciennement nomade¹⁷, la tribu est toujours présentée en perpétuel mouvement, réalisé en vue d'intérêts matériels divers (accès au pâturages, conflits inter-tribaux, pillages¹⁸, etc.). Le territoire est conçu comme un espace sans limites, où les seuls obstacles opposés à la tribu sont les autres populations, avec lesquelles il convient de se battre.

Khebbach apparaît soudain dans un ailleurs innommé : « il était là, il venait de là-bas, de derrière une montagne, d'une vaste pleine ou d'un Hamada¹⁹ ». Ainsi, le motif de l'origine et du lieu demeure polysémique.

L'énigme des origines

Très généralement présenté comme un jeune garçon, on ne connaît pas la provenance de l'ancêtre : « On l'a trouvé, on ne sait pas d'où il venait » (*N-ufat ur n-sin mandî d-ikka*). Deux des récits recueillis évoquent le départ de Khebbach (dont on ne précise pas le lieu) vers le djebel Saghro, en raison des guerres opposant les Idrissides aux populations juives. Cette référence à la dynastie des Idrissides est intéressante dans la mesure où les Berbères furent, historiquement, associés à ladite dynastie. Selon la tradition orale, la femme berbère d'Idriss I^{er}, fondateur de la ville de Fès en 789, donne naissance à un fils unique, le futur Idriss II, né deux mois après la mort de son père. Le récit mythique évoque cette filiation : « Les Idrissides cherchaient quelles étaient les tribus les plus puissantes pour se marier avec elles, pour ne pas avoir la guerre. » Au prestige de l'origine idrisside, les récits associent parfois, une origine religieuse à l'ancêtre, le déclarant descendant du Prophète. Or, on admet qu'Idriss I^{er}, venu de La Mecque pour fuir la persécution du calife de Bagdad, était descendant d'Ali, gendre du Prophète²⁰. Si la généalogie et notamment « la profondeur généalogique » est au niveau du groupe déterminante, on sait que les manipulations des origines fonctionnent au gré des vicissitudes historiques. Les populations berbères marocaines, présentes au Maghreb avant l'arrivée des Arabes, ont été islamisées dès le VII^e siècle et ont donc intégré, plus ou moins fortement, l'idéal généalogique arabe. De plus, comme l'a souligné A. Hammoudi (1974), la généalogie en tant que mode de représentation est souvent manipulée pour justifier par l'histoire des situations contemporaines.

Errance et découverte

La découverte du fondateur par un tiers est associée dans les discours à son errance, qui renvoie aux voyages incessants et au nomadisme par opposition au sédentarisme. La découverte de Khebbach est parfois associée au hasard : « Une femme a laissé ses enfants et l'un d'eux s'est perdu » (*Yat tamttut tudja ichiran ns isl yan dichsn*). Il aurait alors été recueilli par une caravane et par un homme qui devient son père adoptif (Ouaiza). Le motif de l'adoption est récurrent, mais sa forme paternelle ou maternelle varie en fonction des versions proposées²¹. La plupart des récits évoquent la découverte de l'ancêtre par un personnage féminin : « C'est une femme de la montagne de Saghro qui l'a élevé », ou « Une femme l'a trouvé et l'a pris. Il a alors grandi avec elle ». Les autres versions décrivent un homme appelé *cheïkb* Yahya : « Il l'a pris jusqu'à ce qu'il grandisse » (*aïd t-isghatern*).

Qu'il soit adopté ou recueilli par un homme ou par une femme, l'ancêtre se présente comme un orphelin venu de nulle part. Cette sorte d'auto-existence du

héros laisse à penser que son apparition est d'essence surnaturelle. D'ailleurs, comme on le constate dans la suite du récit, il possède des capacités miraculeuses et prophétiques conséquentes. Il peut en effet bénir ou maudire les hommes sur plusieurs générations. Ainsi, alors que l'ancêtre est en passe de se faire voler par un bandit répondant au nom de Oumzouar, il énonce : « Je jure que, désormais, ta tribu ne dépassera pas le nombre des dattes contenues dans ce sac ». Il ouvre alors sa sacoche dans laquelle il ne reste que sept dattes. Depuis, les enfants d'Oumzouar ne dépassèrent jamais ce chiffre, tous les autres moururent. Aux dires des intéressés, la tribu des Oumzouar a aujourd'hui disparu, ce qui prouve que la malédiction était d'importance. À l'époque des guerres intertribales, le nombre des ressortissants des tribus est directement corrélé avec leur puissance, leur pouvoir. Au niveau de la famille, il en est de même, puissance et invincibilité dépendent étroitement de la taille du groupe familial²².

L'adoption en ligne paternelle (l'ancêtre est recueilli par un homme) ou maternelle (l'ancêtre est élevé par une femme) est à prendre en compte au regard du système de parenté berbère, car l'ascendance réelle ou symbolique du fondateur est tout à fait différente selon qu'elle se rapporte à un ancêtre féminin ou masculin. À propos de la société maure (population berbérophone à l'origine), Pierre Bonte (1995-1996) note que la tradition orale situe l'ascendance mythique du groupe du côté féminin. Ainsi, le temps mythique apparaît comme le lieu de situation des ancêtres féminines de la tribu qui peu à peu se sont substituées aux ancêtres masculins. Cette transformation du mythe : « fixe ainsi un moment décisif dans le processus historique de transformation, au Sahara occidental, de la société berbère médiévale, cognatique en une société maure agnatique » (P. Bonte, 1995-1996 : 58).

À ce stade du récit, aucune allusion n'est faite à la confédération des Aït Atta à laquelle les Aït Khebbach appartiennent²³. On doit donc supposer, soit qu'elle est historiquement postérieure à la constitution des Aït Khebbach soit que ces derniers se sont associés, plus tard et pour des raisons stratégiques guerrières, à un groupement plus vaste, celui des Aït Atta. La situation des Aït Khebbach paraît très particulière au sein de la confédération à laquelle ils ne font que très rarement référence. Étant donnée leur réputation guerrière, tout porte à croire que leur association aux Aït Atta est relativement récente, car dans le passé ils ne semblaient pas avoir besoin de s'allier à des groupes plus puissants qu'eux.

Mariage, descendance et baraka

Le mariage de Khebbach s'associe toujours à l'existence de sa baraka. Dès qu'il fut recueilli dans cette famille, la bénédiction divine dont il jouissait intervint : « Cet homme avait une fille qui mangeait plein de dattes, cinq ou six galettes de pain par jour. Et le moment où elle est arrivée à notre père [comprendre que ce dernier l'a épousé], elle ne mangeait plus que la moitié du pain. »²⁴ Le prestige associé au pouvoir magique de l'ancêtre énoncé, le récit se poursuit par la description de sa descendance, à l'origine de la composition de la tribu. Khebbach eut quatre garçons, Amar, Irjdeln, Ilhyane et Izulâi. La nomination des quatre fils de l'ancêtre entraîne l'énoncé des destinées

contemporaines de chacune des familles souches, lesquelles sont constituées par l'ensemble de la descendance en ligne paternelle de chacun des quatre fils.

Alors que les fils vivaient sous l'autorité de leur père, Ilhyane et Izulaï décidèrent de tuer leur frère boiteux, Irjdeln « [...] parce qu'il arrivait trop tard, il ne se pressait pas parce qu'avant il y avait les guerres alors s'ils voulaient courir ils ne pouvaient pas ». Le projet de fratricide naît de l'infirmité de Irjdeln, qui entrave l'efficacité du combat. Cette justification est souvent doublée par l'accusation de délation : « Il [Irjdeln] racontait à son père ce que faisaient les autres, il espionnait. » La dénonciation est, aujourd'hui encore, très dévalorisante et suffit à déshonorer un homme aux yeux de la collectivité villageoise. Dans le récit, il n'est pas porté de jugement moral sur le projet des ancêtres. Le discours se borne à établir un classement hiérarchique de la valeur accordée à chacun des fils. Amar est incontestablement considéré comme le plus intelligent, et c'est celui auquel toutes les vertus sont accordées. Irjdeln, bien que victime potentielle et malgré son handicap physique, est déconsidéré parce que délateur. Quant aux deux autres ils ne sont ni jugés ni condamnés.

Dans toutes les versions proposées, le recours au fratricide est justifié par la suppression de l'élément qui perturbe l'action guerrière. Irjdeln n'est pas en mesure de se battre efficacement, il retarde les combattants et contraint son père et ses frères à le seconder. Dans l'un des récits, s'adjoint la jalousie²⁵ des frères à l'encontre d'Irjdeln qui possède une ânesse, vraisemblablement destinée à l'aider dans ses déplacements.

Il reste à évoquer une autre version du récit de fondation, recueillie durant la colonisation française et présentant une variante dans l'énoncé. En 1930, Charpentier, officier des affaires indigènes, décrit la légende sur l'origine du nom Aït Khebbach de la manière suivante :

« Un groupe d'Aït Atta se rendait en pèlerinage à Ouezzan au tombeau de Moulay Abdallah chérif. Les voyageurs trouvèrent, en route, un jeune gamin très occupé à s'égratigner le visage. Que fais-tu là, lui demandèrent les pèlerins que le geste de l'enfant intriguait. "*Ka n'kebbach* (je me gratte)" répondit-il avec malice. La répartie plut sans doute aux berbères qui, d'un commun accord, décidèrent d'adopter le garçonnet et de l'emmener avec eux. Ce dernier consentit d'autre part à les suivre. Il grandit au milieu de ses bienfaiteurs, se maria et eut, dit-on, quatre fils : Amar, Irejdal (qui boite), Ilhaïan (qui a une belle barbe), Azioual (qui a un œil taché), qui seraient les ancêtres des autres fractions Aït Khebbach actuelles. Aït Amar, Iredjalén, Ilhaïan, Izoulain. La légende ajoute que, certains jours, les fils ne voulaient plus supporter leur père devenu vieux et gênant, ils conçurent le projet de le faire disparaître. Mais Amar inquiet par les remords prévint le vieillard du monstrueux dessein. Celui-là le remercia en ces termes : « Va mon fils et que Dieu t'accorde toujours sa bénédiction, ainsi qu'à tes enfants. » On s'accorde à dire que, depuis ce temps, aucune affaire ne peut être réglée chez les Aït Khebbach tant que les Aït Amar n'ont pas donné leur avis à son sujet. En fait, il y eu de tout temps entre les deux fractions dirigeantes actuelles : Aït Amar et Irejdalen, rivalité d'influence pour la prépondérance dans la tribu. »

Il est intéressant de comparer cette version recueillie à trois quarts de siècle de distance. Elle est étonnamment proche, à un détail près. Dans mes recueils, la version de Charpentier qui substitue le parricide au fratricide, n'est jamais évoquée par les intéressés. Le corpus est au contraire unanime, c'est l'un des quatre frères qui échappe au meurtre et non le père. À la lecture de l'ensemble du texte de Charpentier, on peut émettre l'hypothèse vraisemblable d'une confusion ou d'une transcription à proximative du récit. À cela deux raisons essentielles, d'une part, ce texte est en effet le seul à énoncer un parricide et, d'autre part, on y remarque une importante confusion dans la description du fractionnement tribal, très différent et souvent en contradiction avec les données dont nous disposons à propos notamment des rituels de protection et d'alliance par colactation. Quoi qu'il en soit, la substitution du fratricide en parricide modifie peu la structure du mythe fondateur puisque les bénédictions et les malédictions paternelles qui s'ensuivent seront similaires, à l'exception de l'un des quatre frères.

Bénédictions et malédictions paternelles : corrélations contemporaines

À partir de cette tentative de meurtre, le discours marque l'émergence puis la constitution de la tribu. Le père des quatre enfants va distribuer à chacun bénédiction ou malédiction.

La baraka du fondateur va être attribuée à Amar sous la forme singulière d'une force conciliatrice. Ainsi, dès qu'Amar intervient dans une discussion, son avis emporte immédiatement l'adhésion de tous les protagonistes. Ce don s'est transmis à tous les descendants d'Amar : « Quand il y a des gens qui discutent pour une chose, s'il n'y a pas quelqu'un des Aït Amar, ils ne se mettent pas d'accord. »

« Il lui a donné la parole » (*Ichayas ama*). Le rôle et les qualités d'orateur sont essentiels puisque la parole pesée est le signe caractéristique d'un homme d'honneur. Honneur et capacité à s'exprimer vont de pair²⁶. Désormais, la baraka, originellement attribuée à Amar, devient une possession de l'ensemble de la tribu. On raconte que les Aït Khebbach furent appelés pour résoudre un conflit opposant une tribu belliqueuse à une autre : « Dès qu'ils nous ont demandé de l'aide la tribu a perdu tout de suite. » Ce sont les vertus guerrières des Aït Khebbach associées à la baraka conciliatrice, qui leur donnent d'être présentés sous la forme de l'invincibilité.

Le seconde bénédiction paternelle est attribuée au boiteux : « Il lui a donné un don, il peut voir l'ennemi avant qu'il n'arrive sur lui. » Cette faculté gomme le handicap au combat du boiteux, qui peut désormais prendre de l'avance sur ses ennemis.

Quant aux deux autres, projeteurs du fratricide, Khebbach jeta sur eux la malédiction. Pour l'un, elle consista à empêcher sa future descendance d'être nombreuse, et pour l'autre à rendre borgne ou à faire loucher sa progéniture. À ces deux malédictions s'ajoute l'impossibilité pour les deux frères d'accumuler des richesses.

On peut observer, aujourd'hui, que le poids relatif (en nombre d'individus) des quatre fractions souches est aisément corrélable avec le discours mythique.

En effet, à l'occasion d'une étude chiffrée portant sur l'endogamie et sur le mariage préférentiel à Merzouga, j'ai pu noter sur un échantillon représentatif de 400 individus, membres de la tribu, que les pourcentages d'appartenance aux différentes familles souches originelles se présentent de la sorte : Aït Amar (béni) = 19,5 %, Irjdeln (béni) = 14,25 %, Izulāi (maudit) = 5,25 %, et enfin, Ilhyane (maudit) = 1 % (les pourcentages restant sont constitués par les autres familles agrégées à la tribu, soit 60 %). Au regard de l'énoncé des bénédictions et malédictions paternelles, ces données actuelles correspondent à l'ordre hiérarchique mythique. Le groupement Ilhyane ne représente qu'une infime proportion des membres de la tribu, conformément à la volonté de l'ancêtre de réduire efficacement la descendance future de son fils. Le fait que les deux autres fractions souches, Amar et Irjdeln, soient numériquement les plus représentées, s'explique de la même manière, mais cette fois positivement, par l'attribution des bénédictions du père.

Pour le groupe Amar, leur vertu conciliatrice leur a sans doute servi à éviter les conflits et les guerres meurtrières. Ce qui expliquerait leur nombre. Pour le groupement Irjdeln, l'explication est différente puisqu'il est considéré par la tradition orale, comme l'élément le plus guerrier de la tribu.

Composition et structure hiérarchique contemporaine des Aït Khebbach

Comme on vient de le voir, la composition démographique actuelle des quatre fractions souches est le reflet du discours de fondation. L'effectif global des membres de la tribu s'explique par la politique d'accueil de populations extérieures, politique très anciennement enracinée puisque présentée dans les récits. En effet, après avoir exposé l'histoire des quatre frères, la narration se poursuit par l'évocation du nombre sans cesse croissant des hommes de la tribu : « Il y avait quatre frères puis d'autres sont venus » (*Llan arbâa n-aïtmatn ar tijira dund wiad*). Les fractions souches « adoptées » sont des familles qui ont été exclues de leur tribu d'origine pour avoir commis des violences. Le crime d'honneur est le cas le plus fréquemment cité. Ainsi, les Aït Khebbach se présentent non seulement comme une tribu puissante, mais ayant également su accueillir, offrir sa protection, à des individus extérieurs « honorables » puisque auteurs de crimes d'honneur. L'adoption nécessite le sacrifice d'un mouton²⁷, l'acceptation des nouveaux venus par l'une des quatre fractions fondatrices doit être consacrée par la prise en commun d'un repas (cuisine sacrificielle) composé de certaines parties de l'animal sacrifié. « Le chef de l'os dit : voilà une famille veut rentrer chez vous et les autres disent s'ils sont d'accord. »²⁸. Par contre certains individus n'ont pu être adoptés en raison des fautes commises dans leur tribu d'origine. Aux fractions des quatre frères, classées selon un ordre préférentiel, s'ajoute l'ensemble du groupe des adoptés. La tribu devient alors un groupement complexe et rigoureusement hiérarchisé.

L'adoption ne permet jamais un statut d'intégration complet, ce qui explique pourquoi les adoptés, qui ne perdent jamais leur statut, sont écartés des activités politiques. La pureté généalogique est en effet considérée comme une condition nécessaire à la fonction de commandement. Les groupes allogènes ne peuvent prétendre ni à l'exercice de chef de tribu (*amghar n-ufella*)²⁹, ni à celui de

représentant des fractions souches (*id ban n-umur*)³⁰, ni à la responsabilité de la gestion des droits d'eau (*amghrar n-targá*)³¹. Aujourd'hui encore, certains adoptés comme les Aït Tghla (qui représentent un *išs* à part non dépendant des quatre fractions originelles) sont déconsidérés. Les Aït Khebbach prétendent qu'ils ne sont pas « vraiment » de la tribu. « Ce ne sont pas les fils de Khebbach, ils ont été adoptés » (*Ur id ichirran n-Khebbach, nnta ghrsn*). D'autre part, on constate aussi que les règles de l'alliance favorisent conséquemment le mariage entre fractions endogènes. Seules, les fractions agrégées (groupes allogènes) génèrent des interdits matrimoniaux. Les *ighsan* dits : « *tafergant* (fermés) »³² sont tous des adoptés. En d'autres termes, les règles de l'alliance apparaissent comme une forme de limitation consciente au développement des groupements allogènes.

On constate donc l'existence d'une hiérarchie stricte des valeurs en fonction de l'appartenance à une généalogie directe (les quatre frères) ou indirecte (les adoptés). Parmi les quatre frères règne un classement, un ordre de préséance : en premier les fils de Amar, puis ceux de Irjdeln, et enfin les descendants des deux frères tentés par le fratricide. L'énoncé d'un ordre préférentiel itératif des différents groupes sous-tend les rapports hiérarchiques. L'exclusion de l'exercice du pouvoir de tous les adoptés est une règle à laquelle les Aït Khebbach sont très attachés. Ils justifient cette exclusion de façon quasi dogmatique, par la nature indiscutable de la prééminence des quatre fils de Khebbach, le fondateur.

En conclusion, l'examen de quelques-uns des motifs qui apparaissent dans le récit de fondation de la tribu des Aït Khebbach pourrait nous renseigner, implicitement, sur l'histoire mal connue et mal documentée de ce groupe.

Si la filiation symbolique prédétermine des positions sociales, c'est l'ensemble du système de valeurs, au cœur même du récit, qui permet la compréhension plus générale de la hiérarchie des êtres laquelle dépend des relations entre chaque groupement. L'assignation statutaire des individus est au fondement même du récit de la sorte justifiée et traduite dans le langage des différents apparentements actuels et des positionnements hiérarchiques et statutaires qui mécaniquement en découlent (fractions endogène et allogène).

Au final, l'étude du récit de fondation et de l'imaginaire qui lui est associé montre une manipulation généalogique au profit des groupes dominants qui aboutit au maintien et à la reproduction de l'identité culturelle du groupe par l'instrumentalisation de référents tribaux.

Bibliographie

BONTE P. (sous la dir.), *Épouser au plus proche. Inceste, prohibitions et stratégies matrimoniales autour de la Méditerranée*, Paris, Éditions de l'ÉHESS, 1994.

—, « Hommage à Nicole Échard. Le mythe du Sharif Bû Bazzûl. Notes sur la possession féminine dans la société berbère », *Journal des anthropologues*, 63 : 49-59, 1995-1996.

—, « Les lois du genre. Approche comparative des systèmes de parenté arabe et touareg » in J.-L. JAMARD, E. TERRAY et M. XANTHAKOU (sous la dir.), *En substances. Textes pour F. Héritier*, Fayard, Paris, : 135-156, 2000.

BONTE P., BRISSEBARRE A.-M., GOKALP A. (sous la dir.), *Sacrifices en islam. Espaces et temps d'un rituel*, CNRS, Paris, 1999.

BRUNSCHVIG R., « De la filiation maternelle en droit musulman », *Studia Islamica*, IX : 49-59, 1957-1958.

CARRIN-BOUEZ M., « L'inégalité bien partagée ou l'impureté comme mythe chez les Santal », *Cahiers de littérature orale*, 17 : 71-103, 1985.

CHARPENTIER, *Étude sur la tribu des Aït Khebbach*, Erfoud, ALG, GGA, 30 h/12, Archives d'Outremer, Aix-en-Provence, 1930.

CLAUDOT H. et HAWAD (M.), « Le lait nourricier de la société ou la prolongation de soi chez les Touaregs » in M. GAST (dir.), *Hériter en Pays Musulman. Tabus, Lait vivant, Manyabuli*, CNRS, Paris : 129-155, 1987.

CONTE E., « Entrer dans le sang. Perceptions arabes des origines », in BONTE P., CONTE E., HAMES C. & WEDOUO OULD CHEIKH A., *Al-Ansáb. La quête des origines. Anthropologie historique de la société tribale arabe*, Éditions de la MSH, Paris : 55-100, 1991.

—, « Choisir ses parents dans la société arabe. La situation à l'avènement de l'islam », in BONTE P., *Épouser au plus proche. Inceste, prohibitions et stratégies matrimoniales autour de la Méditerranée*, EHESS, Paris : 165-187, 1994.

—, « Énigmes persanes, traditions arabes. Les interdictions matrimoniales dérivées de l'allaitement selon l'Ayatollah Khomeyni » in J.-L. JAMARD, E. TERRAY et M. XANTHAKOU (sous la dir.), *En substances. Textes pour F. Héritier*, Fayard, Paris : 157-181, 2000.

GELARD M.-L., « Honneur », Aix-en-Provence, *Encyclopédie Berbère XXIII* : 3489-3498, 2000.

—, « L'inversion rituelle : ou quand les hommes se protègent des femmes chez les Aït Khebbach », *Anal* 23 : 43-49, 2001.

—, « Rituels de la naissance et représentations de la filiation dans la tribu des Aït Khebbach (Tafilalt, Maroc) : les déterminismes de la parenté utérine », Paris, *Ethnologie Française*, XXXIII : 131-139, 2003a.

—, *Le pilier de la tente. Rituels et représentations de l'honneur chez les Aït Khebbach (Tafilalt)*, Maison des sciences de l'homme, Ibis Press, Paris, 2003b.

—, « Les représentations de la parenté. Prohibitions matrimoniales et substance lactée chez les Aït Khebbach (Maroc) », *Annales Fyssen* (18) : 129-137, 2003c.

—, « Protection par le sang et accord par le lait. Pacte d'alliance et de colactation dans la tribu des Aït Khebbach (Sud-Est marocain) », *Études rurales* 171-172, 2004a.

—, « De la lance au pouvoir. Fonctionnement politique et social d'un groupe berbérophone au Tafilalt (Maroc) », à paraître, 2004b.

HAMMOUDI A., « Segmentarité, stratification sociale, pouvoir politique et sainteté », *Hespéris-Tamuda*, XV : 147-180, 1974.

HERITIER F., « Fécondité et stérilité : la traduction de ces notions dans le champ idéologique au stade préscientifique » in SULLERAT E., *Le fait féminin*, Fayard, Paris : 387-403, 1978.

—, *L'exercice de la parenté*, Seuil/Gallimard, Paris, 1981.

—, « Identité de substance et parenté de lait dans le monde arabe » in BONTE P., *Épouser au plus proche. Inceste, prohibitions et stratégies matrimoniales autour de la Méditerranée*, EHESS, Paris : 149-164, 1994.

—, *Masculin/Féminin, la pensée de la différence*, Odile Jacob, Paris, 1996.

IBN KHALDOUN, *Histoire des Berbères et des dynasties musulmanes de l'Afrique septentrionale*, 4 tomes, Traduction du Baron de Slane, Geuthner, [1^{re} édition

1925], Paris, 1999.

Le Coran, traduction de D. Masson, Gallimard, Paris, 1967.

LEFEBURE C., « Ayt Khebbach, impasse Sud-Est. L'involution d'une tribu marocaine exclue du Sahara », *Revue de l'Occident Musulman et de la Méditerranée*, 41-42 : 137-157, 1986.

LIONETTI R., *Le lait du père*, Imago, Paris, 1988.

MARCY G., « L'alliance par colactation (*tâd'a*) chez les Berbères du Maroc Central », *Revue Africaine*, 368-369 : 957-973, 1936.

MEZZINE L., *Le Tafilalt. Contribution à l'histoire du Maroc aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Publication de la Faculté des lettres et sciences humaines, Rabat, 1987.

SHATZMILLER M., « Le mythe d'origine berbère », *Revue de l'Occident Musulman et de la Méditerranée*, 35 : 145-156, 1983.

¹¹ L'ouvrage d'IBN KHALDUN (1925) demeure la référence la plus complète sur l'histoire des Berbères.

² Le récit se réfère notamment à l'importance de la fonction nourricière. À ce propos voir R. LIONETTI (1988) et P. BONTE (1995-1996).

³ Les pactes de colactation sont une pratique attestée chez les Aït Khebbach et renvoient à l'établissement d'une parenté de lait entre groupements. La colactation est l'un des procédés d'intégration tribale des groupes allogènes. Sur les déterminismes de la parenté de lait (*tada*, en berbère, *ridâ'a*, en arabe), voir les développements proposés par : P. BONTE (1994, 1995-96, 1999, 2000) ; R. BRUNSCHVIG (1957-58) ; H. CLAUDOT et M. HAWAD (1987) ; E. CONTE (1991, 1994, 2000) ; F. HERITIER (1978, 1981, 1994, 1996) ; G. MARCY (1936).

⁴ Ces rituels se répartissent en trois grands ensembles : le sacrifice de protection (durable et/ou temporaire), le sacrifice destiné à l'intégration de groupement étranger et enfin la cérémonie sacrificielle de demande d'excuse. Sur les différents rituels sacrificiels au sein de la tribu des Aït Khebbach, voir M.-L. GELARD (2004). Pour une vue plus générale sur les fonctions du sacrifice voir BONTE P., BRISSEBARRE A.-M., et GOKALP A. (dir.), (1999).

⁵ La région du Tafilalt se situe sur le lieu du célèbre royaume berbère de Sijilmassa, fondé au VIII^e siècle et point de départ des caravanes vers les richesses du Soudan.

⁶ En 1963, la « guerre des sables » (*tanaght n-talgh*), oppose Algériens et Marocains, au sujet des frontières imposées par la puissance coloniale. Le conflit demeure en suspend puisque le Maroc n'a toujours pas ratifié la convention sur les limites territoriales.

⁷ Depuis trois années consécutives, aucune récolte de blé des terres collectives n'a eu lieu. Le barrage d'Er-Rachidia au sud, a également profondément bouleversé le système d'irrigation traditionnel.

⁸ Le village de Merzouga se situe à 35 km au sud-est de Rissani (Tafilalt) et à 50 km d'Erfoud, dans une zone désertique à la lisière du Sahara. Créé il y a un peu plus d'un siècle et habité exclusivement par des Aït Khebbach, le village qui dépend administrativement de la province d'Er-Rachidia compte environ 1100 habitants, principalement éleveurs et producteurs de dattes.

⁹ Le terme *amghar* (pl. *imgharn*) se réfère à la fois à l'ancienneté et au pouvoir. Il n'est pas possible de le convertir en âge dans la mesure où les dénominations statutaires correspondent à des étapes de la vie particulières.

¹⁰ C'est l'unique version où l'on obtient les prénoms de naissance des quatre frères.

¹¹ *L'ÿs*, littéralement l'os ou le noyau, correspond aux familles souches constitutives de la tribu.

¹² Les familles d'origine shérifienne (un *shérif*, une *shérifa*) se déclarent descendants du Prophète.

¹³ Massif montagneux situé au sud de la vallée du Dadès.

¹⁴ Ces noms correspondent aujourd'hui aux différentes fractions constitutives de la tribu.

¹⁵ Il s'agit d'une forme berbérisée de l'arabe. De nombreux termes subissent ce type de modification sémantique, l'exemple du mot désignant la tribu *taqbilt* est à ce titre édifiant. En effet, il s'agit de la forme berbérisée du vocable arabe *qabila*. Au sujet de l'importance de ces modifications terminologiques et de leurs implications sociales, voir notre contribution à paraître sur ce thème (M.-L. Gélard, 2004).

¹⁶ Très souvent, à l'occasion des fêtes entre jeunes hommes, les représentations langagières et les joutes oratoires sont associées à des gestuelles évocatrices. Ainsi, par exemple, lorsque deux individus démarrent une série de plaisanteries, le dialogue s'achève par un ensemble de gestes théâtralisés évoquant la cuisson des brochettes, tenues par l'un des protagonistes, pendant que le second en mime la salaison. Dans d'autres cas, la pantomime s'applique aux femmes (préparations culinaires) ou travaux agricoles (palmeraies) ou au port du chèche (retrait symbolique, mauvaise position, longueur du tissu, etc.).

¹⁷ À proximité du village de Merzouga, les Aït Khebbach continuent leur parcours de nomadisation. Ils ont principalement en charge la reproduction des dromadaires. D'une manière générale, l'ensemble des Aït Khebbach continue de se référer à leur ancien mode de vie et de nombreuses pratiques rituelles témoignent de l'attachement aux valeurs du nomadisme. À l'occasion des cérémonies du mariage par exemple, la jeune épouse n'est jamais conduite le premier jour dans la demeure de son époux mais sous une tente (*taghmi*) à proximité. L'ensemble des cérémonies festives s'y déroule et aucun mariage des sédentaires ne déroge à cette règle.

¹⁸ Il convient de souligner que les Aït Khebbach présentent toujours le pillage comme une activité anciennement tout à fait valorisante. En effet, la capacité des groupes à s'emparer des biens d'un autre groupe est toujours décrite avec fierté.

¹⁹ Le Hamada est un mot d'origine arabe désignant un plateau pierreux des déserts sahariens.

²⁰ En 786, Idriss Ier échappe au massacre perpétré contre les descendants du Prophète et, venu d'Arabie, se réfugie à Volubilis (Maroc). Grâce à ses nombreuses alliances avec les tribus berbères, il étend son autorité. Véritable créateur de la ville de Fès, plus tard développée par son fils, il crée les prémisses de l'actuelle médina alors appelée Madinat Fas. *Fas*, terme arabe, signifie la pioche. Les chroniqueurs écrivent qu'une pioche d'or et d'argent lui fut offerte alors qu'il délimitait l'enceinte de la future ville. Le calife de Bagdad, prenant ombrage de sa popularité auprès des tribus berbérophones, décide de le tuer. Un émissaire est envoyé et parvient à l'empoisonner. À sa mort, Idriss Ier est sans descendance, mais son épouse berbère met au monde son fils posthume, qui succédera à son père. La dynastie des idrissides règne de 788 à 1055.

²¹ La plupart des Berbères marocains se réfèrent au système de parenté arabe, mais les références aux valeurs cognatiques sont fréquentes.

²² Aujourd'hui, engendrer demeure une nécessité sociale absolue tant pour les hommes que pour les femmes. La puissance des familles est directement associée au nombre de leurs enfants.

²³ Les Aït Atta se répartissent grossièrement entre le Haut-Atlas (Djebel Saghro) et les oasis du Sud-Est, (Tafilalt). Cette double localisation conduit aux appellations respectives des « Aït Atta de l'ombre (*Aït Atta n-umali*) » (ceux de la montagne), et des « Aït Atta du soleil » (*Aït Atta n-tafuït*) » (ceux du désert). La tribu semble avoir été créée pour combattre les Maqil (nomades arabes) qui menaçaient de contrôler les oasis et les pâturages de la région. D'après L. MEZZINE (1987), la naissance de la tribu remonterait à une époque située entre le fin du XV^e et le début du XVI^e siècle. Le nom « Aït Atta » apparaît sous la forme Ytata à la fin du XVI^e siècle.

²⁴ Les discours des plus anciens foisonnent de références aux disettes. On rapporte que durant une longue période de sécheresse, les femmes furent contraintes de piller du vermicelle pour fabriquer du pain (*aghrum*), base de l'alimentation.

²⁵ Le fratricide pourrait être ici rapproché du topos coranique de Joseph et de ses frères. « Il y a vraiment en Joseph et ses frères des Signes pour ceux qui posent des questions. Lorsqu'ils dirent : "Joseph et son frère sont plus chers que nous à notre père, bien que nous soyons plus

nombreux. Notre père se trouve dans un égarement manifeste. Tuez Joseph, ou bien éloignez-le dans n'importe quel pays, afin que vous restiez seuls à jouir de la bienveillance de votre père ; après quoi vous serez des gens bien considérés". L'un d'eux pris la parole en disant : "Ne tuez pas Joseph ; mais jetez-le dans les profondeurs invisibles du puits ; si vous procédez ainsi, un voyageur le recueillera" » (Sourate XII, verset 7 à 10). L'histoire se poursuit ensuite par le long récit des aventures de Joseph.

²⁶ L'adage fréquemment énoncé est par ailleurs révélateur du lien étroit établi entre l'homme et sa parole : L'homme se tient avec la parole et l'animal avec la corde (*Itarrasn datu yattafn sy ilsaun ahtal daytu yattaf s tijatuf*).

²⁷ Les fractions allogènes sont nommées par le procédé même d'intégration via le sacrifice, *unna igbrsn*, littéralement ceux qui ont égorgé.

²⁸ Le sacrifice est indispensable, comme en témoigne l'affirmation selon laquelle : il faut égorger pour être de la tribu (*Ifuken atgrst afad at ilit sy taqbil*).

²⁹ Littéralement « le vieux d'en haut ».

³⁰ Expression signifiant : « l'homme à la lance ».

³¹ C'est-à-dire le « chef de la source ».

³² À ce propos voir les prolongements proposés ailleurs (M.-L. Gélard, 2003c).